



# Actualité

## Ouverture des données transport et mobilité

Pôle Métier Déplacements Transports  
12 octobre 2015



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



## Le contexte réglementaire



### → Loi Macron

→ Article sur l'ouverture des données Transports et Mobilités

### → Projet de loi Lemaire pour une République numérique

→ Texte large sur le numérique dont l'organisation de l'open-data

### → Projet de Loi Valter relatif à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public

→ Texte transposant la directive européenne Public Sector Information de 2013



## L'ouverture des données Transports : Ce que dit la Loi Macron



- Services réguliers de transport public et services de mobilité
- Diffusion par voie électronique, dans un format ouvert, pour permettre leur réutilisation libre, immédiate et gratuite
- Responsabilité des exploitants en 1<sup>er</sup> ressort et des AO le cas échéant
  - Les AO ont la liberté de mener des démarches d'agrégation des données



# L'ouverture des données Transports : Ce que dit la Loi Macron



## → Distinction de 2 types de données

### → Vision par exploitant :

- arrêts,
- tarifs,
- horaires planifiés et en temps réel,
- accessibilité aux personnes handicapées,
- disponibilité des services,
- incidents constatés

### → Vision multimodale :

- API ouverte pour accès au résultats des calculateurs d'itinéraires

## → Un moyen de définir ses propres règles



## L'ouverture des données Transports : Ce que ne dit pas la Loi Macron



- Les licences ne sont pas évoquées
  - Latitude de choix entre les licences LO ou ODbL
- Pas de précision sur les formats
- Loi focalisée sur l'ouverture des données, pas sur la mise à disposition, ni sur la réutilisation



## Les 1ères questions



- Quelle modalité de mise à disposition ?
  - BreizhGo : outil backoffice de mise à disposition des données mais pas un portail
- Comment favoriser la multimodalité ou assurer une bonne articulation entre des jeux de données monomodaux et multimodaux ?
- Comment bien accompagner les réutilisateurs ?
  - Assurer la qualité, la complétude et la neutralité



## Les 1ères questions



→ Le temps réel ?

→ Moins avancé techniquement

→ Les redevances ?

→ Précision par la loi Valter